

Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !



Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

**C'est
obligatoire !**

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?

Rendez-vous en mairie ou
sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



-  **INSTAGRAM**
[@armees.jeunesse](#)
-  **LINKEDIN**
Direction du service national
et de la jeunesse
-  **X**
[@DSNJeunesse](#)
-  **YOUTUBE**
[@SGArmees](#)